



**Aux organisations de l'UCR-CGT,
Aux membres de la CE et de la CFC de l'UCR-CGT,
A la coordination pour information**

Nos réf. : 07/2023 – CTPC/LV

Montreuil, le 26 juillet 2023

Cher·es Camarades,

Les repères revendicatifs de l'UCR constitués de 8 fiches repères s'inscrivent dans le prolongement des repères confédéraux qui sont le bien commun de la CGT.

À quelques mois du 12^e congrès de l'UCR, l'espace revendicatif propose à toutes nos organisations d'actualiser prioritairement les 3 fiches repères qui se rapportent à notre triptyque revendicatif :

- 1- droit à une retraite décente ;
- 2- droit à la santé et à l'autonomie ;
- 3- droit aux services publics.

Elles seront validées lors du comité général des 26 et 27 septembre 2023. Bien évidemment, elles pourront encore évoluer à partir des débats qui vont nourrir notre 12^e congrès.

Un manque de temps n'a pas pu nous permettre d'actualiser toutes les fiches, par conséquent, nous suggérons que les autres fiches : droit au logement, droit aux transports, droit aux loisirs, droit à la culture et à l'information, droit aux pratiques sportives, soient réactualisées dans la prochaine mandature.

Pour préparer leur validation lors du comité général de septembre, nous proposons aux organisations de faire parvenir par mail les amendements pour chaque fiche repère, avant la date butoir du **19 septembre 2023** à :

revendicatif.ucr@cgt.fr

Restant à votre disposition pour de plus amples informations, je vous souhaite un bel été.

Bien fraternellement à toutes et à tous,

Catherine Tran-Phung Cau
Animatrice de l'espace revendicatif de l'UCR-CGT